

REGLEMENT SPORTIF ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE CYCLO et Pédestres MORBIHAN 2023 à Plouay le 1^{er} Septembre 2023

Version mise à jour le 2 juin 2023

PREAMBULE

La 31^{ème} édition de la Cyclo Morbihan, (ci-après l'**Evènement**) est organisée le vendredi 1^{er} Septembre 2023 à l'initiative de l'Association Plouay Cyclisme (APC) (ci-après « la Société »), club cycliste FFC basée 52, rue Paul Ihuel 56240 Plouay immatriculée au registre du commerce sous le numéro 899 799 268 00012.

Par convention séparée, le PCC Plouay Cycling Club 52A, Rue Billoux 56 Lanester Siren 904700994

(Les clubs cyclistes APC et PCC étant conjointement appelés « l'Organisateur »).

Le présent document définit :

(i) le règlement sportif de l'Evènement (ci-après le **Règlement**),

(ii) les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs à l'Evènement passée auprès de l'Organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription *time to* (son site web, son site mobile ou son application) (ci-après les **Conditions Générales de Vente**).

Les termes « vous » « votre », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou comme son représentant légal (de plus de 18 ans) si ce participant est mineur dans son pays de résidence.

Votre inscription à l'Evènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement.

Si vous êtes le représentant légal d'un mineur et que vous inscrivez ce mineur à l'Evènement, vous déclarez accepter sans réserve les dispositions du Présent Règlement pour ce mineur.

Le présent document vient compléter les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée Sports'N Connect.com

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation Sports'N Connect.com les présentes Conditions Générales de Vente de et règlement prévaudront sur les Conditions d'Utilisation de Sports'N Connect.com-

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales de Vente de cette Cyclo et le Règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Evènement www.fetesdeplouay.com. Ou www.pco.bzh -- Cyclo

En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur le www.fetesdeplouay.com

Important ! Rôle Sports'N Connect.com

Le site Sports'N Connect.com par l'intermédiaire duquel vous avez effectué votre commande, permet à des vendeurs et organisateurs professionnels de lister et vendre leurs produits et services. Bien que la plateforme Sports'N Connect facilite les transactions réalisées sur cette dernière, Sports'N Connect.com n'est pas le vendeur ou l'organisateur des produits et services relatifs à l'Evènement.

En conséquence, pour la vente des produits ou services relatifs à l'Evènement, un contrat de vente est formé uniquement entre vous et l'Organisateur. L'Organisateur est responsable des ventes de produits ou services relatifs à l'Evènement et des réclamations ou de tout autre problème survenant ou lié au contrat de vente entre vous et l'Organisateur.

I. REGLEMENT SPORTIF

Le présent règlement sportif (ci-après le **Règlement**) s'applique à tout participant à l'Évènement. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente visées ci-avant.

En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales de Vente, les dispositions du Règlement prévaudront.

1.1. LES PARCOURS

La Cyclo Morbihan est une randonnée cycliste sur route à destination du grand public qui se déroulera sur l'itinéraire de la course cycliste professionnelle de la Bretagne Classic dont elle respectera le tracé. Le parcours empruntera les routes départementales, chemins communaux et vicinaux du Morbihan, Finistère et Côtes d'Armor.

La Morbihan Cyclo est un évènement multi-courses, comprenant diverses disciplines du monde du vélo (route et une portion Gravel)

Trois parcours seront proposés voir GPX et PDF sur Sports N'connect.

- RANDO MORBIHAN CYCLO 141km avec un gravel. Et un ravitaillement à Guisgriff.
- RANDO MORBIHAN CYCLO 89 km
- RANDO MORBIHAN CYCLO 53 km.

Inscriptions uniquement sur le site Sports N'connect.

Les dossards et accessoires selon date inscription seront à retirer sur l'esplanade de départ/arrivée du Bd du Championnat du Monde 2000, 56240 Plouay. Le Mercredi 30 Août de 14 h à 18 h. Et le jeudi 31 août de 9h à 12 et de 14 à 18h.

Départ des randonnées Pédestres à partir de 9h15 le 1^{er} septembre.

Il y aura en 2023, 3 randonnées pédestres de 8.5km, 16km et 20km départs vers 9h15. Voir GPX et PDF sur Sports N'connect.

Inscriptions à 7€ sur Sports N'connect jusqu'au mercredi 30 Août. Les dossards nouveauté de 2023 devront se porter sur la poitrine pour avoir accès aux ravitaillements

Il y aura aussi possibilité de commander un accessoire Noret à prix coutant pour l'occasion, lors de l'inscription.

1.3. PROTOCOLE SANITAIRE

Ces rando-sportives se dérouleront sur routes ouvertes à la circulation, dans le respect des règles énoncées par le Code de la Route.

Le détail des parcours sera présenté sur le site internet de l'Évènement et ses réseaux sociaux ultérieurement.

1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION – LICENCE – CERTIFICAT MEDICAL

Pour participer à l'Évènement, vous devez être âgé de minimum 17 ans (dix-sept ans) ans au plus tard au 31 décembre 2023.

L'Évènement, étant un évènement dépourvu de caractère compétitif, ne donnera pas lieu à l'établissement d'un classement.

Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'Évènement afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course notamment quant aux conditions d'âge et de certification médicale.

Cet Évènement non chronométré, n'exige ni certificat médical ni licence. Toutefois, l'Organisateur attire l'attention du Participant sur le fait que ce dernier devra fournir des efforts parfois intenses et/ou continu sur toute la distance du parcours et qu'il doit rester vigilant, afin de ne pas se blesser.

Le Participant ou le représentant légal du Participant pour le Participant mineur garantit donc jouir d'un bon état de santé général et reconnaît les risques inhérents à la participation à l'Évènement, comme à tout évènement sportif.

L'inscription à l'Évènement implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque Participant du présent règlement.

1.4. RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer, sur présentation des pièces suivantes :

- Votre convocation, disponible pour téléchargement sur votre compte Sports'N Connect et/ou envoyé par e-mail en amont de l'Évènement,
- Votre pièce d'identité.

Le retrait des dossards se fait exclusivement dans l'espace dédié du Village de l'Évènement, le jeudi 31 Août 2023 de 14h à 18h et le vendredi 1^{er} septembre 2023 de 7h à 10h au Village de l'Évènement Boulevard du Championnat du Monde 56240 Plouay

Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste, ni remis avant ou après les horaires précités.

Le dossard devra être accroché sur le dos du maillot et sera nécessaire pour pouvoir accéder à la zone de départ et devra demeurer entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

1.5. MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS 2023

Les inscriptions à l'Évènement se font exclusivement sur Sports'N Connect à partir du 1^{er} juin 2023 pour toutes les épreuves.

Toute personne souhaitant participer à l'Évènement accepte de s'enregistrer au préalable en tant que membre de Sports'N Connect. A cet effet, le participant doit remplir un formulaire d'inscription à Sports'N Connect et accepter sans réserve les Conditions d'Utilisation de Sports'N Connect et sa Politique de Confidentialité. Le participant s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité.

Toute inscription à un Évènement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement.

Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

TARIFS 2023

Pour des raisons de sécurité de l'Évènement, l'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de dossards disponibles.

Les tarifs des dossards peuvent varier selon votre date d'inscription à l'Évènement :

Les Randos Cyclos Morbihan

- **Tarif 1 unique** : 40 € inscription jusqu'au dimanche 20 Août 2023.
- **Tarif 2 unique** : 45 € à partir du 21 août 2023
- **Tarif 3 unique** : 35 € pour les signaleurs 1 journée (samedi ou dimanche)
- **Tarif 4 unique** : 30 € pour les signaleurs 2 journées (samedi et dimanche)

Les 500 premiers inscrits bénéficieront d'un maillot Noret d'une valeur de 75€ [Maillot Pro+ unisexe manches courtes - Noret](#)

Les 1000 suivants des jambières personnalisées Noret Jambières – Noret valeur 28€.

Pas d'inscription le jour de la manifestation.1.5

L'inscription à l'Évènement est ferme et définitive sans possibilité d'annulation par le Participant.

La formule pour les cyclos/signaleurs. Les cyclos qui souhaitent aider l'organisation des 4 Jours CIC en devenant signaleurs sur le circuit local de Plouay pour les courses UCI auront une réduction de 10€ s'ils sont présents le samedi et le dimanche ou une réduction de 5€ s'ils sont présents le samedi ou le dimanche.

Le Maillot Noret ne leur sera attribué qu'a l'issue de leur journée de présence de signaleur, pour une inscription dans les 500 premiers .

Cette prestation signaleur comprenant bien sûr l'entrée gratuite pour les deux journées du week-end Plouaysien, ainsi que la restauration (le jour où ils seront signaleurs), le t-shirt des 4 Jours CIC et un abonnement de deux mois à toute l'offre numérique de Ouest-France.

<https://app.goezion.com/go/events/119a293a-7ca7-4fa8-9ea0-bcf0fe597ab6>

1.6. ANNULATION PAR LE PARTICIPANT

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les Conditions Générales de Vente de la Cyclo Morbihan vous sont applicables pour l'achat d'un Dossard.

Le tarif des dossards est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de votre inscription.

Des promotions exceptionnelles peuvent être mises en place par l'Organisateur afin de vous faire bénéficier de réduction sur le tarif du dossard.

1.7 JURY OFFICIEL – CHRONOMETRAGE - RAVITAILLEMENT

L'Événement n'est pas chronométré.

Aucun système de chronométrie ne sera proposé afin que les coureurs profitent pleinement et à leur rythme de l'expérience.

Les points de ravitaillements sont installés sur esplanade point de départ, sur le parcours et après la ligne d'arrivée pour l'ensemble des participants.

- Pour la cyclo Morbihan 141 Km : Ravitaillement Guisriff centre
- Pour le cyclo Morbihan 89 Km: Ravitaillement départ & arrivée
- Pour le cyclo Morbihan 53 Km: Ravitaillement départ & arrivée

1.8. SERVICES GENERAUX

La sécurité routière est assurée par le prestataire médical de l'Organisateur. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons médicales. En aucun cas, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée par le participant n'ayant pu finir sa course, suite à une décision de mise hors course prise par ces services généraux.

1.9 ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de l'Évènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite. Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Évènement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité, lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'Évènement ou la poursuite de la course aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Évènement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Évènement ; comportement anormal, déplacé ou amoral du participant, notamment si celui-ci semble être sous l'empire de drogue ou d'alcool.

L'Organisateur mettra en œuvre un certain nombre de dispositifs visant à sécuriser le parcours : fléchage, panneaux indiquant des passages nécessitant une attention particulière.

Les Participants devront respecter les consignes de sécurité données par les personnels de l'Organisateur tout au long du parcours.

Le dispositif sécurité épreuve prendra fin au niveau de la ligne d'arrivée.

Les parcours proposés seront uniquement sur voies ouvertes à la circulation. Pour la sécurité de tous, il est indispensable que chaque Participant **RESPECTE LE CODE DE LA ROUTE** tout au long du parcours (feux de signalisation, priorités de passages, piste cyclables...). Traversées de rues, parcs, escaliers...). Le parcours empruntera de nombreux trottoirs, voies, passages, escaliers utilisés par d'autres usagers (piétons, rollers, poussettes, riverains...). Il est important d'être vigilants et de les respecter pour cohabiter sur ces espaces publics dans des conditions optimales. Les traversées de rues se font **au niveau des passages piétons** tout en respectant les feux de circulation. Du personnel de sécurité sera présent aux intersections/traversées de route pour faciliter le passage des coureurs, sans toutefois être en mesure de pouvoir assurer leur passage prioritaire. Il est primordial de respecter, sur le parcours qui sera signalé par des moyens matériel (flèches et rubalise) et humains (personne physique « orienteurs »), le Code de la route et les consignes données par les personnels de l'Organisateur et les forces de l'ordre.

1.10 ABANDONS ET BARRIERES HORAIRES

Sauf en cas de blessure, si un participant souhaite abandonner il doit, dans la mesure du possible, abandonner sur les points de rapatriement mis en place par l'Organisateur. Il doit alors se manifester auprès d'un membre de l'organisation et se rendre jusqu'à l'arrivée par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité.

1.11. ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Evènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Evènement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : Tous les participants à l'Evènement, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire lors de leur inscription à l'Evènement ou au plus tard lors du retrait de leur dossard, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'Evènement. L'indemnisation, fonction des dommages et des limites de garanties choisies, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'Evènement.

CETTE ASSURANCE EST FACULTATIVE MAIS FORTEMENT RECOMMANDEE. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive. La notice d'information et le bulletin d'adhésion sont disponibles via la plateforme d'inscription [time to https://endurancecui.active.com/event-reg/select-race?e=83683131](https://endurancecui.active.com/event-reg/select-race?e=83683131)

Domme matériel : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même si l'Organisateur en assure la surveillance. Le participant, en sa qualité de propriétaire, accepte expressément conserver la garde de ces biens personnels pendant l'Evènement. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés à la consigne, éventuellement mise en place pendant l'Evènement par l'Organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

1.12. UTILISATION D'IMAGES

1.12.1. Image du participant :

L'Evènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-

cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Evènement (Ci-après son **Image**), pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date de l'Evènement. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Evènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image. A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus, 2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Evènement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible sur le site Sports'N Connect dans l'espace « Mon Compte » et pendant un an sur le site internet de l'Evènement dans la rubrique « Résultats » et le cas échéant, sur le site du prestataire photo et/ou vidéo du comité des fêtes de Plouay. Concernant le site de l'Evènement, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossier.

1.12.2. Images de l'Evènement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evènement captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à l'Evènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Evènement.

1.13. DONNEES PERSONNELLES

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants (ci-après les **Données**) sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données.

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, l'Organisateur vous invite à vous référer aux Conditions Générales de Vente (II). En tant que participant à l'Evènement, l'Organisateur vous invite également à lire attentivement les dispositions suivantes :

A l'issue de l'Evènement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Evènement et le cas échéant, le site du prestataire photo/et ou vidéo du comité des fêtes de Plouay. Vos résultats associés à votre nom, prénom et région sont susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à l'adresse cyclomorbihan@orange.fr en amont de l'Evènement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

Durée de conservation des Données : Les Données sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la fin de l'Evènement. A l'issue de cette durée de conservation, la Cyclo Morbihan procédera à leur archivage temporaire pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.

1.14. PRISES D'IMAGES AERIENNES

Les participants sont informés de ce que :

- le jour de l'Evènement, des aéronefs télépilotes (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage ;
- les participants pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'Evènement à moins de trente (30) mètres desdits aéronefs ;

- Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.

1.15. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant, des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

1.16. MATERIEL OBLIGATOIRE, AUTORISE, RECOMMANDE ET INTERDIT SUR LE PARCOURS

OBLIGATION : Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de l'Evènement, chaque Participant doit se présenter au départ avec le matériel obligatoire détaillé ci-dessous :

- Casque rigide dont le port est obligatoire pendant toute la durée de l'Evènement ;
- Système d'hydratation (bidon ou sac d'hydratation).

INTERDICTION : Pour assurer la sécurité des Participants, il est formellement interdit de participer à l'Evènement avec :

- Un vélo équipé de quelque élément de prolongation que ce soit (cornes de guidon ou « guidon triathlète ») ;
- Un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos) ;
- Un vélo non homologué par la F.F.C.

Aussi, les bicyclettes, engins à roue ou à roulettes et/ou motorisés, notamment les voitures suiveuses personnelles, sont formellement interdits sur le parcours.

RECOMMANDATION : Pour pallier les défaillances techniques, il est recommandé de partir avec un kit de réparation avec 2 chambres à air ou une bombe anti-crevaison spécifique boyau ou tubeless ainsi qu'une pompe pour faire face aux crevaisons.

- une dérive chaîne ;
- pneus de 23 mm de section minimum ;
- un téléphone portable ;
- une guidoline doublée ;
- des attaches faciles ;
- quatre chambres à air ;
- une pompe.

1.17. MODIFICATION – REPORT – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

1.19 Annulation / report de l'Evènement pour tout motif hors COVID-19

Si l'Evènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, autre que ceux liés à la crise sanitaire du COVID-19, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre évènement organisé par l'Organisateur, le report de l'Evènement ou le remboursement du prix du dossard, à l'exclusion de toute autre somme.

2 CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un produit ou service Cyclo Morbihan, auprès de l'Organisateur Sports'N Connect (son site web, son site mobile ou son application) alors les présentes Conditions Générales de Vente vous sont applicables et constituent le contrat de vente qui vous lie à l'Organisateur.

De surcroît si vous participez à l'Évènement en tant que coureur, le Règlement vous est également applicable.

2.1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente ne sont pas applicables aux biens et services que vous avez pu acquérir, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par l'Organisateur. Les produits et services concernés par les présentes Conditions Générales de Vente sont uniquement ceux fournis directement par l'Organisateur et commandés via *time to*.

2.2. PRIX

Les offres de produits et services sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site www.timeto.com. Les prix sont indiqués hors frais de livraison et autres services particuliers auxquels vous auriez éventuellement souscrits.

Les tarifs des dossards sont précisés dans le Règlement. L'Organisateur se réserve la possibilité d'organiser en dehors des tranches de tarifs indiquées des promotions exceptionnelles pour vous faire bénéficier de tarif privilégié pendant une période donnée.

Le prix des produits et services est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande. Les prix ne tiennent pas compte des frais de livraison, des frais d'emballage cadeau, d'éventuelles offres promotionnelles et réductions personnelles (« code promo »), indiqués avant la validation finale de la commande.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits présentés sur Sports'N Connect.com. Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'utilisateur passée. Les commandes à destination des pays en dehors de l'Union Européenne, ne sont pas soumises à la T.V.A française. Les prix indiqués sur Sports'N Connect pour ces commandes sont donc hors taxes. Toutefois, des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'Etat sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne sont pas du ressort de l'Organisateur et sont à votre charge. Ils relèvent de votre entière responsabilité, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et/ou organismes compétents du pays de livraison. L'Organisateur vous recommande de contacter le service des douanes pour plus d'informations.

2.3. DISPONIBILITE

La disponibilité des produits et services est normalement garantie. Dans l'hypothèse où, postérieurement à votre commande, un produit ou service deviendrait totalement ou partiellement indisponible, l'Organisateur vous prévendra dans les meilleurs délais de cette indisponibilité et vous donnera la possibilité soit d'être livré d'un autre produit ou service de qualité et à un prix équivalent, soit d'être remboursé du prix ou service commandé dans les trente (30) jours suivant la demande de remboursement.

2.4. MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES

Il est possible de passer commande exclusivement auprès de *time to* :

- en ligne sur le site Sports'N Connect
- en ligne via l'application Sports'N Connect.com.

Aucune commande adressée par e-mail ou par courrier postal ne pourra être prise en compte par l'Organisateur.

Lors de la passation de votre commande sur Sports'N Connect.com, vous devez créer un compte Sports'N Connect.com et de ce fait, vous devez accepter les Conditions d'Utilisation et la Politique de Confidentialité Sports'N Connect.com.

Vous devez confirmer votre commande après avoir sélectionné les produits ajoutés à votre panier. Vous devez contrôler avant toute confirmation de commande le contenu de votre panier (identifications et

quantité des produits et services) avant de les valider, d'accepter les présentes Conditions Générales de Vente et le Règlement.

L'Organisateur accusera réception de votre commande en vous adressant un e-mail de confirmation de commande comprenant le récapitulatif de votre commande et votre reçu de paiement.

2.5. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription de Sports'N Connect.com sont autorisés.

Les paiements en ligne sur Sports'N Connect sont réalisés comptant via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur Sports'N Connect et de lutter contre la fraude.

Les coordonnées de votre carte de paiement communiquées lors de votre commande ne transitent jamais en clair sur le réseau internet : elles sont cryptées grâce à un protocole de sécurité SSL.

2.6. EXPEDITION ET LIVRAISON

A l'exception des dossards de l'Evènement qui sont à retirer dans les conditions définies au sein du présent Règlement, les produits et services commandés peuvent être livrés dans les conditions tarifaires proposées au moment de votre commande.

2.7. DROIT DE RETRACTATION

2.7.1. Achat de prestations de loisirs ou de produits personnalisés

On entend par « Prestations de loisirs » l'achat d'un dossard, d'un ticket de restauration, etc.

Vous ne bénéficiez pas de droit de rétractation sur l'achat de prestations de loisirs qui doivent être fournies à une date ou selon une périodicité déterminée, conformément aux dispositions légales de L. 221-28 du Code de la consommation suivantes, et ce, même dans le cadre d'une vente à distance :

« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

[...] 14 3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés

[...]

12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ; »

Vous pouvez décider de mettre en œuvre cette garantie au sens de l'article 1641 du Code civil et dans cette hypothèse, vous pouvez choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente. Attention : Pour les produits achetés auprès de vendeurs tiers, tels que le pack photo, vous devez vous rapprocher du vendeur concerné pour exercer vos droits, l'Organisateur ne pouvant se substituer à ce vendeur.

2.9. RESPONSABILITE - FORCE MAJEURE

L'Organisateur s'engage à décrire avec la plus grande exactitude les services et produits proposés sur time to. En revanche, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française. De même, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

